

GRAND CONSEIL

Question Jacques Vial et Dominique Zamofing

2015-CE-46

Service dentaire scolaire - Unités mobiles

DSAS

12.02.2015

A la session de novembre 2014, le Grand Conseil a voté la loi sur la médecine dentaire scolaire.

Dans le même temps, le Service dentaire a passé commande de deux unités mobiles pour le prix de 282'000.- francs qui figurent aux crédits complémentaires du budget 2014 (pt. 3606, pos. 311.500).

La mise au concours de ces véhicules, sans cahier des charges précis, ainsi que leur adjudication hors canton génèrent les questions suivantes :

1. Quelle procédure le SDS a-t-il utilisé pour ce marché ? Marché public, sur invitation ou de gré à gré ?
2. Quels documents de soumission ont été remis aux entreprises ?
3. Le cahier des charges était-il suffisamment précis pour comparer les offres ?
4. Quels étaient les critères d'adjudications et leur pondération ?
5. Le mandat a été divisé en trois lots :
 - le véhicule seul : à un garage fribourgeois
 - le caisson : à une entreprise extérieure au canton
 - l'équipement dentaire : au coordinateur de la partie médicale

D'où nos questions :

- 5.1 Qui offre les garanties de l'ensemble du véhicule en cas de défaillances, par ex. de la pression d'air ou de la pression hydraulique ?
- 5.2 Le canton comptant au moins deux entreprises aptes à offrir l'ensemble des prestations avec une seule garantie, pourquoi avoir fait appel à une PME hors canton ?
- 5.3 Pourquoi le coordinateur du projet a-t-il été désigné pour l'exécution sans mise en concurrence ?

(Sig.) Jacques Vial et Dominique Zamofing, députés